L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 8 JUILLET.

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

ROMAN HISTORIQUE.

Par Armand LAPOINTE.

XIII.—Suite.

Ce langage, qui n'impliquait aucune opposition de la part du grand chancelier, était un nouvel encouragement pour Gustave-Adolphe.

—Je le ferai, dit-il, et sans perdre de temps. Dès demain, en présence de toute la cour, j'informerai Mme Christine de nos intentions. Vous serez avec moi, Axel?

—Je demande à Votre Majesté la permission de rester neutre; c'est, je crois, le meilleur moyen de servir ses projets.

—Comment cela? fit Gustave-Adolphe.

—Si j'assiste le roi dans cette audience, Mme Christine y verra une pression de ma part contre laquelle son orgueil de mère et de reine pourra se révolter, et toute mon influence sera perdue. Au contraire, mon absence me permettra d'intervenir ultérieurement pour tout ce qui sera utile à Votre Majesté et à la gloire de la Suède.

On remarquera que le chancelier ne s'engageait aucunement. L'extrême prudence a toujours été dans la politique des grands ministres. En surplus, Oxenstierna savait très bien que la reine-mère serait opposée aux projets du roi et qu'elle mettrait à leur exécution une force d'inertie qui pourrait paralyser, pendant un temps, la volonté de Gustave-Adolphe. Il était donc inutile qu'il intervînt de suite, se réservant le le faire plus tard, selon que les intérêts du pays l'exigeraient.

Le mariage du roi avec une Suédoise pouvait être une force dans les mains de cet habile homme d'Etat; c'est pourquoi, sans l'approuver d'une façon ostensible, il ne le repoussait pas. Sa décision était subordonnée à des chances de guerre dont il n'était pas encore le maître. Temporiser est souvent le dernier mot de la science gouvernementale.

Le roi fit demander une audience à la reine-mère et la prévint qu'il arriverait chez elle en compagnie de ses officiers et des gentilshommes de sa suite; qu'il désirait que son frère Charles-Philippe et toute la maison de la reine assistassent à cet entretien. C'était dire qu'il s'agissait d'une visite officielle, et dont le but avait un caractère de gravité tout exceptionnel.

La teneur de cet avis donna beaucoup à penser à la reine Christine. Que pouvait donc avoir à lui dire le roi, dans cette entrevue qu'il entourait d'une solennité extraordinaire?

Elle s'en ouvrit à son fils Charles et au conseiller Erick.

Le prince Charles était soucieux; il répondit que ses propres affaires le préoccupaient assez pour qu'il n'eût point le loisir de songer à celles du roi.

Quant au conseiller, il prétendit que cette démarche ne pouvait être motivée que par un très grand besoin d'argent. Le roi, ajouta le conseiller, veut placer Votre Majesté dans l'impossibilité de lui refuser un nouveau prêt, et, pour cela, il appelle toute la cour à assister à cette audience.

Cette perspective n'était pas de nature à rassurer la reine.

—Un nouveau prêt! dit-elle: mais c'est impossible! Tu sais bien, toi, Erick, que je suis pauvre!

Le conseiller ne put s'empêcher de sourire.

—C'est vrai, madame, vous êtes pauvre pour toutes les grandes choses que vous avez à accomplir; mais le roi, qui a une armée à payer et des courtisans à soutenir, est encore plus pauvre que vous; il ne brille point par la faste, et, parfois, on le rencontre en si modeste équipage qu'on se demande si l'on a bien réellement devant soi Gustave-Adolphe de Suède.

L'arrivée du roi mit fin aux préoccupations secrètes de Christine.

Sur un signe de celle-ci, les tapisseries se soulevèrent, et la reine se trouva entourée de ses filles d'honneur et de tous les officiers de la maison.

Gustave-Adolphe, ainsi qu'il l'avait annoncé, était accompagné de ses gentilshommes.

—Nous voici à vos ordres, sire, dit la reine en se levant.

Le roi resta debout et s'empressa de faire asseoir sa mère.

Il jeta un regard vers le groupe gracieux qui entourait Christine et n'y vit point Elbé, mais sa physionomie n'exprima aucune inquiétude:

—Je ne donne point d'ordre ici, madame, dit-il en s'inclinant. Je vous ai adressé une prière, et je vous remercie de l'avoir exaucée.

—Qu'avez-vous donc à nous communiquer, sire, qu'il vous faille tant de témoins?

—Vous allez le savoir, ma mère.

—Je vous écoute.

Elle se reprit:

—Nous vous écoutons, sire.

Le roi promena une seconde fois son regard sur l'Assemblée et dit d'une voix haute:

—Madame, quand un homme veut se marier, il rassemble sa famille pour lui faire part de son intention. La famille d'un roi se compose de tous ceux qui l'entourent. Voilà pourquoi j'ai voulu que vous fussiez tous ici, messieurs.

Ce début, bien inattendu, fit naître les émotions les plus diverses dans le cœur de tous les assistants. La curiosité était vive et le silence complet.

La reine ferma ses petits yeux gris pour cacher la joie que lui apportait la décision du roi. D'après elle, une seule union était possible pour Gustave-Adolphe, c'était celle avec la princesse Eléonore de Brandebourg.

Le roi reprit la parole.

—Mon cœur a choisi celle qui doit porter mon nom, dit-il, celle qui doit m'aider à porter la couronne, et j'ai voulu, ma mère, vous demander pour elle une part de votre affection.

—Enfin, le triomphe! murmura la reine.

Et souriante, gracieuse, elle s'adressa à son fils et lui dit:

—Que la future reine de Suède soit la bienvenue, je n'aurai pas d'enfant qui me soit plus cher.

—Merci, ma mère.

Puis le roi se tourna vers l'assemblée, et ajouta:

—Messieurs, j'ai voulu vous demander pour celle qui doit ceindre son front de la couronne des Wasa, le même dévouement que vous avez eu pour le fils de Charles IX, la même fidélité qui vous attache à notre personne, malgré notre mauvaise fortune.

Un cri immense s'échappa de toutes les poitrines.

—Vive Gustave-Adolphe! Vive la reine! dirent les assistants.

—La femme que j'aime, continua le roi en s'adressant à sa mère, et sans laquelle il n'y a pas de bonheur pour moi, celle que je vous demande de considérer comme votre fille, et à vous, messieurs, de respecter comme votre reine, c'est Elbé, comtesse de Brahé.

—Vivat! s'écrièrent les suivants du roi, ravis de trouver une souveraine dans la fille du grand sénéchal de Suède.

Mais ce cri n'eut aucun écho dans le groupe qui entourait Christine, et il s'y manifesta même un mouvement de surprise qui exprimait tous les mécontentements que faisait naître la déclaration de Gustave-Adolphe.

La reine pâlit et rougit tour à tour. Charles-Philippe se mordit les lèvres de désappointement et de colère.

—Une de vos sujettes! y songez-vous, sire? dit enfin Christine.

—Je l'ai décidé, madame, répondit le roi d'un ton ferme et qui ne souffrait pour le moment aucune réplique.

—C'est bien, sire! Nous ne vous demandons que le temps nécessaire pour nous habituer à voir une reine dans notre première fille d'honneur.

Christine se soumettait, parce qu'elle savait qu'on n'obtenait rien de Gustave-Adolphe par une opposition violente; mais sa soumission n'était qu'apparente. Toutefois, elle essaya d'une protestation indirecte, et dit:

—Une chose, néanmoins, m'effraie pour votre bonheur, mon fils; comment la Suède recevra-t-elle la nouvelle de cette union? Le peuple a parfois des espérances et des désirs qu'il est impolitique de froisser. Prenez garde au peuple, Gustave! Il est souvent terrible dans ses haines et dans ses vengeances; la déception peut amener la révolte, et tout l'amour qu'il vous porte ne le pourrait désarmer peut-être en face de nos coffres vides, que votre mariage avec la princesse de Brandebourg, devait remplir.

Cette évocation imprudente d'un mariage qu'il avait en horreur amena chez le roi un mouvement de répulsion qu'il s'empressa de réprimer, mais qui n'échappa point aux regards de Christine.

A cet instant, le conseiller Erick, qui se tenait derrière la reine mère, lui dit tout bas:

—Madame, on m'apporte la nouvelle que le comte de Brahé et sa fille Elbé ont quitté Stockholm.

—Bien! dit la reine sur le même ton.

Elle savait désormais quelle attitude elle devait tenir vis-à-vis du roi.

—Quant à moi, sire, ajouta-t-elle en s'adressant à Gustave-Adolphe, je suis avec vous, et j'espère que vous n'en doutez pas. Si je vous crie avec toute mon expérience: Soyez prudent! prenez garde à la guerre civile; c'est que je n'ai en vue que votre gloire et votre bonheur. Autant la guerre sur la frontière, contre les ennemis et les envahisseurs, est une guerre sainte, autant elle devient la honte et la confusion des rois quand, par leurs actions, elle arrive entre les enfants de la même patrie.

Ces paroles impliquaient un avis et une leçon.

Le roi voulut y répondre. Et il voulut que cette réponse fût autant pour la reine que pour les mécontents qui l'entouraient.

—J'aime mon peuple, madame, autant que mon peuple m'aime; et tenez pour certain que nous vivons toujours en bonne intelligence ensemble tant que personne ne se mettra entre lui et moi.

Puis, s'inclinant de nouveau devant la reine-mère, il sortit suivi de ses officiers.

Christine fit un geste, ses filles d'honneur et ses gentilshommes la quittèrent et elle resta seule avec le prince Charles.

Charles-Philippe, qui ne s'était contenu jusque là qu'à grande peine, poussa une exclamation de colère.

—Ah! dit-il, cela passe toute mesure! Le roi se moque de moi, et vous, ma mère, on m'abandonne!

La reine eut un sourire qui exaspéra son fils.

—Patience! fit-elle.

—Je n'espère plus rien et n'ai foi en personne!

—Pas même en votre mère, Charles?

—Gustave est roi de Suède et je ne suis, moi, qu'un prince sans couronne!.... L'armée se bat pour mon frère et je n'ai autour de moi que des ambitieux sans courage.... J'aimais une femme, la comtesse Elbé, j'avais rêvé d'en faire la grande-duchesse de Moscovie, et le roi ruine mes espérances et mes projets en faisant de la femme que j'aimais la reine de Suède!.... Vous voyez bien, ma mère, que je ne puis avoir confiance en personne!

—Ingrat! ingrat! dit la reine.

Elle s'approcha du jeune prince, lui prit les deux mains, et, le regardant dans les yeux avec une expression de tendresse maternelle que la plume ne saurait rendre, elle ajouta:

—Enfant! veux-tu connaître quelle foi tu peux avoir en la trop aveugle affection de ta mère, quelle confiance absolue doivent t'inspirer ses paroles et ses promesses?

Ce fut au tour de Charles-Philippe de contempler sa mère; il le fit avec une expression de curiosité qui amena un sourire sur les lèvres de celle-ci:

—Sache donc, reprit Christine, que la comtesse Elbé ne sera jamais reine de Suède!...

—La preuve! la preuve! ma mère! s'écria l'irascible prince.

—La preuve? demandes-tu. Eh bien! envoie un de tes serviteurs à l'hôtel de Brahé, et, s'il est adroit, il apprendra que la comtesse Elbé, fuyant l'amour du roi, a quitté Stockholm pour n'y plus revenir. Dis-moi, maintenant, si celle-là sera jamais reine de Suède!

—Partie!.... elle est partie! s'écria Charles-Philippe; mais je l'aime ma mère!

La reine haussa les épaules de dédain.

—Et tu veux régner, toi? fit-elle d'un ton de commisération et de pitié, tu veux gouverner un royaume! Allons donc!

—Ma mère!....

—Commence alors par apprendre que les princes ont des intérêts, mais point d'amour! Adieu, Charles.

Et la reine Christine s'éloigna laissant son fils réfléchir à cette vérité élémentaire pour un prince ambitieux.

(A continuer.)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BEREAU, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillonville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce qui transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux, et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus de malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées: tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour réviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand des journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 17 février 1875. (No 2995—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2,50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme:
J. H. HARDY, Secrétaire.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur, CAMELIA, capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai—

Excursion régulière du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis, CAMELIA, Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix: $1, aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent, No 20 de la rue de l'Union.
25 avril—3m

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi qu'avec la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à THO. LANNEY, 117 Commune et à HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
8août—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur NOUVEAU BART-ABLE, R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 108 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA. W. Burton, capitaine, E. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 108 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déposé à Simmsport ou Big Bend Landing.
8 sept—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA. C. C. Pickett, capitaine. A. Meynier et S. Derbes, commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.
14 janv—

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur CARRIE A THORN, Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: Il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: Il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 30 rue Conti.
16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.

Le bateau à vapeur MARY IDA, Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
8mai—

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour Port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 9 du matin. — Pour Buras, Pilot-Town, la Passe Sud et les débarcadères intermédiaires. Le beau bateau à vapeur IBERIA.

Capt. F. L. Morse, Commis A. Seichnaydre.

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de J. B. PRICE, Contracteur.
6juil—

Association.

BUREAUX, No 46 de la rue Vieille-Levée.

TROISIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prévisions de la Charte la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les taxes, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		2,349 53
Intérêt du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		5,011
Dépenses générales, taxes, loyer, etc., du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874	8,401 36	
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance	241 45	
	8,642 81	7,361
Montant pour couvrir les dépenses générales de		1,281
		8,642 81

L'Association a l'actif suivant:

Billets payables tous les mois garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	99,071 33¼
Effets à recevoir	7,150 15
Propriétés foncières	947 35
En caisse	88 63¾
Divers débiteurs	2,734 70
Installations	1,000 00 111

PASSIF.

Actions payées en plein	77,350 00
Actions payées en partie	5,239 00
Compte de scrip	4,150 00
Dividende No 1 non réclamé	1,273 20
Divers créanciers	3,787 96
Compte de dépôts	595 20
Surplus de l'actif	20,657 42 111062

Nous soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. [illegible], Secrétaire.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit, de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 10 juillet
AMERIQUE, Pouzolz, samedi, 24 juillet.
PEREIRE, Danré, samedi, 7 août.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $100—Seconde $65—Troisième $20—Billets aller et retour à prix réduits. Entrepont $22 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.
nov—

STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, PELAYO, RIVERA, QUEVEDO,
CASTELLAR, CORTES, COLON, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.) S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.
26juil—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD Reprendront le cours régulier de leurs voyages en automne.

Les jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres .... $25 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 42 de la rue de l'Union.
8 août—1an

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool, Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 26 juin, à 10 30 h. P. M.
BRITANNIC, Samedi, 3 juillet à 4 P. M.
GERMANIC, Samedi, 10 juillet, à 10 20 A. M.
ADRIATIC, samedi, 17 juillet, à 3 P. M.
CELTIC, samedi, 24 juillet, à 9 .0 A. M.
REPUBLIC, samedi, 31 juillet à 2 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit et le mouvement se font le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & Co. Agents, No 25 de la rue Carondelet Nlle-Orléans. Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe.
1er avril—6m

STEAMERS—STATE LINE.

Les voyageurs qui prendront cette ligne éviteront les désagréments et les dépenses de la route de New-York. Ils partent de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer tous les DEUX SAMEDIS, et les steamers quittent New York le MERCREDI SUIVANT. Les trains partent du pied de la rue du Canal les jours suivants, à quatre heures de l'après-midi:

SAMEDI, 12 Juin.... State of Georgia.
SAMEDI, 26 Juin.... State of Pennsylvania.
SAMEDI, 10 Juillet.... State of Indiana.
SAMEDI, 24 Juillet.... State of Georgia.

La Compagnie vend, au plus bas prix, des billets de touristes, (payables d'avance,) pour toutes les parties de l'Europe. Enfants au-dessous de douze ans, moitié prix; petits enfants, gratis. Elle vend des traites de une livre sterling et au-dessus.

Pour les billets, les chambres et autres renseignements, s'adresser à A. K. MILLER & CO., agents, No 25 de la rue Carondelet.
1erav—2m

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer STATE OF ALABAMA Partira de son quai, au poteau 33, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 14 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont.
Liverpool	$125	$75	$37
Paris	145	80	42
Havre	142	80	42
Hambourg	142	80	42
Anvers	137	80	40
Brême	155	70	34
Bordeaux	163	80	59

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, 25 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
25mai—an15juil

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CUBA.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE, 11 juillet, à 8 h. A. M.

Passage........ $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.
mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO........Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.........Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA........Capt. T. J. Philips.

Le steamer CITY OF MEXICO, Commandant W. B. Sherwood, partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 17 juillet, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz .... $60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA partira le 7 août.
12 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine..1800 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett.....1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton........1000 tonneaux

Départ, SAMEDI, 3 juillet, à 5 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe, JUNIATA, Commandant, J. W. Catherine, Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie.......................50
Billet donné à New-York pour tout le voyage..50

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier.
4 nov—1an.
Le S. S. Juniata sera le 2 juillet.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington. Residence No 186 Esplanade Street.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur FRANK MORGAN, partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
7½		8½	
9		10	
10½		11½	
Midi		1½	P. M.
2	P. M.	2½	
3		3½	
4		4½	
5		5½	
6		6½	
7		7½	
8		8½	
9		9½	
10		10½	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875.

Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, ..3 15 p.m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
2déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875.

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D B ROBINSON, Surintendant.
25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 28 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7.55 A. M.	Express	7.40 P. M.
Malle	5.55 P. M.	Malle	10.30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.55 A. M.	Express	7.40 P. M.
Mail	5.55 P. M.	Mail	10.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. jan 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT ½ HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PAQUEBOTS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points de l'intérieur, seront accordés. S'adresser à Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédient par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin. Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies		$52,841
Primes de rivières		1,113 5
Total des primes		$53,616 15
En moins—primes non expédiées		35,576 79
Montant net des primes		$17,928 29
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$228 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,690 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	8,228 85
[illegible] à 8 pour cent d'intérêt	19,350 0
intérêt	10,442 84
Primes en voie de recouvrement	27,430 88
Effets à recevoir pour primes	800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	89,451 50
	$366,942

PASSIF.

Capital, 4,182 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$312,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 8
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès		$54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes		2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes		31,130 65
		$87,554 39
Montant payé sur 25 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 29	$56,129 2
		$31,425 00

PASSIF.

Polices sér "A"	$5,802 25	
Polices sér "B"	4,276 17	$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,255 56
Décès payés "non réclamé"	500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,216 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	3,806 00
Meubles de Bureau	1,486 68
Effets à recevoir	1,33
	$41,505 49 · $41,505 49

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 53	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394 68	
		$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,163 90	
Pertes par le feu $151,144 43		
Pertes sur mer .. 57,432 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur ... 61,427 45		
	270,004 71	
Dépenses générales	55,250 28	
Taxes	19,430 90	
Commissions	35,550 99	
Réfraction (rebate)	51,494 30	
		476,835 08
Bénéfice net		$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,133 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,451 04
Bonds de la ville et autres bonds	139,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,230 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,662 77
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	2,070 16
	758,580 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15	
Réclamations contre la compagnie	4,293 73	
		$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER,
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ETAT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu		$114,092 21
Sur risques de mer		59,331 37
Sur risques de rivières		29,566 94
Total des primes		$202,990 53
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$199,845 76
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 69	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 58	
	$102,698 07	
Réassurances	21,916 78	
Réfaction (rebate)	3,582 07	
Taxes	7,480 93	
Loyer	2,760 00	
Dépenses, as profits et pertes	26,616 10	
		$165,024
Réservé pour primes non-terminées		$17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital ou Stock notes	
Comptant	42,438 0
Comptes en voie de collection	18,860 2
Billets recevables	2
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,846 37
Stocks et Bons	6,570 30
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe, etc	6,125 43
	$296,517
Moins intérêts non payés et dividendes	2,196
	$294,320 92

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour de janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancan
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
S. Hufft,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau.
J. R. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ÉTAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 1er mai 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,220,178 22
Tiré au-delà du crédit		5,460 00
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		34,993 80
Dû par des agents de réserve, approuvés		63,363 98
Dû par d'autres banques nationales		20,618 29
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		372,876 06
Propriétés foncières, meubles et installations		114,510 01
Dépenses courantes et taxes payées		24,944 4
Primes payées		55,000 0
Echanges pour le Clearing House	$256,815 12	
Billets d'autres banques nationales	35,283 00	
Petite monnaie, y compris les nickels	2,663 40	
Espèces, y compris les gold Treasury notes	117,615 77	
Billets Legal Tender	348,657 00	
		$771,133 29
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent des billets en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis, autre que le fonds 5 pour cent de rachat		1,690 00
Total		$3,281,127 09

PASSIF.

Capital payé	$850,000 00
Surplus de fonds	33,156 31
D'autres bénéfices non-partagés	80,779 29
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,025 40
Dépôts individuels sujets aux chèques	1,573,666 46
Certificats de dépôts payables sur demande	2,000 00
Chèques certifiés	49,952 68
Chèques de caissiers non payés	49 32
Dû à d'autres banques nationales	63,761 21
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	119,735 02
Total	$3,281,127 09

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14 mai 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins: WM. G. VINCENT, W. T. BLAKEMORE, ALF. MOULTON, Directeurs.
15 mai—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ........ $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,576 47
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ:		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet ses polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 51 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. O. MORRIS,	T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 20 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,381 55	
Primes sur les rivières	13,066 58	
Primes maritimes	9,012 32	
	112,493 35	
Moins, primes remboursées	2,425 68	
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$12,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$29,427 94	
Réassurances	4,589 51	
Loyer	2,500 00	
Taxes	2,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,497 20	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	31,000 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	143,516 63
Propriété foncière	6,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 69
En caisse	27,082 54
	$244,434 35

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, assermenté, pardevant moi ce huit du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—1ol.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120 RUE DE LA COMMUNE 120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,181 32	$133,604 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874		15,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		$132,140
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35	$43,161 19
Réfaction (rebate)		7,334 23
Réassurances		8,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 80
Casuel		3,170 42
Loyers		4,588 38
Dépenses		15,408 48
		$117,898 38
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,706
Bénéfice net		$34,44

ACTIF.

Effets à recevoir	$232,934 43
Mobilier	1,853 83
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements	4,623 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

Au No 111 de la rue Gravier.

Assure contre — LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES, Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$167,126 73
Pertes par incendie sur mer et rivières payées	$34,647	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc.		
		134,001 54
		$33,114 1
Total de l'Actif		$704,819 1

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	L. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Kohn,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eick,	S. L. Naatz,
J. N. Schwartz,	Chas. Engsfeld,	H. Rohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann		

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:

L. Breton,	Alph. Walz,	E. Larue,
A. Jas,	V. Nippert,	J. Leisy,
A. Granger,	J. G. Spor,	V. Maignan,
J. B. Seguin,	E. Scheidecker,	F. Maillard,
J. B. Mondiegt,	M. Bochet,	P. Tiané, jr,
H. Salomon,	R. Saloy,	Ch. Frantz,
L. Grand,	J. Bonnot,	Ch. Lacoume,
J. J. Reiss,	J. Anglade,	M. Leblond.

Et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 février 1874.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. U. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour.
21juil—1an

ASSURANCES.

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$429,806 17		
Primes sur les risques de mer	60,338 12		
Primes sur les risques de rivières	32,508 24		
Total			$522,651
En moins:			
Primes sur risques non expirés	$123,724 24		
Primes remboursées	2,377 32	$126,101 56	
Primes nettes acquises			$396,549
A ajouter:			
Intérêts		16,248 37	
Profits et pertes		4,031 44	
Primes sur l'or		816 18	21,096
			$417,645
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 18		
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 78		
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 38		
Pertes en litige	5,812 00		
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,505 83	
Réassurances		11,889 68	
Réfaction (rebate)		38,986 47	
Commissions d'agences		21,904 62	
Dépenses d'agences		5,010 23	
Licence		1,000 00	
Dépenses de bureau		26,523 17	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.		9,228 39	
Frais de Cours et d'avocats		122 21	326,166
Bénéfice net			$91,479 29

ACTIF.

En caisse:		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 24	
" " Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	28,776 64	
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $87,903 42, évalué	28,000 00	
Effets à recevoir pour primes	12,081 07	
Prêts sur hypothèques	147,542 28	
Prêts sur nantissements	20,733 19	
Effets à recevoir	14,613 29	
Bons	32,413 88	
Actions	35,556 78	
Primes en voie de recouvrement	49,459 82	
Propriété foncière	5,135 64	
Propriété mobilière	25,000 00	
Dû par divers	6,697 77	494,423

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	267,580 00	
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non réclamés	2,012 50	
Primes sur risques non terminés	123,724 24	
Pertes non réglées	17,941 55	
Dû à divers	701 21	402,959 50
Surplus		$91,479 29

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 p. 0/0, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,028 05 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président.

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. R. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHAM,
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON.

14 janv—1m

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$123,022
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	22,811 45	
Primes sur les Risques de mer	28,721 19	
Moins les primes rendues	3,727 66	
Moins les primes sur Risques non terminés de 1873	20,687 05	24,414
Primes nettes pour l'année 1873		$145,803 14
Déficit pour l'année 1873		28,266 52
		$156,554 60
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,957 96	
Sur les Risques des rivières	10,798 46	
Sur les Risques de mer	35,725 42	
		127,481 84
Réassurances		5,922 63
Taxes	1,000 00	
Réfaction au lieu de scrip	15,954 01	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	26,757 98	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,209	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 42	29,372
		$156,854
Pertes non réglées		30,00
		$186,86

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,406 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	43,921 50	
Effets à recevoir sur Primes	9,243 31	$82,571 35
Effets à recevoir en voie de recouvrement		31,068 21
Propriété foncière		52,086 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		298,546 00
Actions de Banques		44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock		4,000 00
Actions du Harbor Protection Company		995 15
Bons de la Grand Loge des Maçons Libres et Acceptés		3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association		5,00
Actions de Compagnie d'assurance		3,85
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		8,
Compte suspendu de Bons et d'Actions		255,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes		$658,894 96
Bons des Etats-Unis		466,000 00
Primes sur Bons des Etats-Unis et sur or		73,756 40
Diverses actions		17,772 50
Dû par Banques et Banquiers		3,309 27
Propriétés foncières, meubles et installations		24,[illegible]
Dépenses courantes		
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00	
Billets de Banques Nationales	11,599 56	
Or	14,605 86	
Chèques sur banques locales payables en currency	190,302 92	435,508 34
		$1,637,822 37

PASSIF:

Capital payé	$500,000 00
Surplus	11,353 10
Circulation	419,000
Dépôts	573,566 15
Chèques du caissier	17,027 77
Escomptes, Intérêt et Change	470 32
Dû à Banques et Banquiers	93,933
Dividendes non-réclamés	371 50
	$1,637,822

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui règlent l'association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 324 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

Membres actifs,	193
Membres honoraires,	45
Membres honoraires-Bienfaiteurs,	4
Décédés,	16
En voyage, ou absents du pays,	16
Rayés des Rôles,	36
Démissionnaires,	12
Expulsé	1
Total égal ... membres	324

RECETTES:

Collection de quotités	$1733 60	
Admissions durant l'année 1874	806 00	
Amendes et divers	21 35	
Argent placé	422 10	
En caisse le 8 janvier 1874	916 22	
		$3897 17

DEPENSES.

Payé aux Docteurs	458 60	
" aux Pharmaciens	480 45	
Frais de funérailles	516 00	
Actions de la tombe, remboursées	330 00	
Secours en argent	63 00	
Payé au secrétaire	100 00	
Impressions et annonces	67 00	
Payé pour matériel et emblèmes	149 45	
Frais divers	36 25	
Médaille en Or, au trésorier	41 00	
Payé au collecteur, commission	262 25	
		2504 00
En caisse le 7 janvier 1875		1193 12
En plus, à ajouter:		
Le mobilier de la Société coûtant $750 (assuré)		600 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2		4141 00
Total		5934 12
A déduire, actions de la tombe, dues		330 00
Actif net		$5604 12
(Pour mémoire en Recouvrement, $664.)		

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Pochelu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Bazile Dabat.
Secrétaire, Louis Grégoire.

DIRECTION—(COMITE DE FINANCE.)
J. P. Bouéde, chairman.
Jos. Néguélous, *
Wm. Maylie, *

COMITE DE SECOURS.
Martin Deshautraux, chairman.
Jean Mailhes, *
Louis Vignes.
J. Courtade.
Jos. Pihiet, pour la section des abattoirs.
Julien Vezin, do do do

Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.
Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Hedon.
2nd " George Lentz.
3ème " Bertrand Pomez.
Collecteur—Silvain Braud.
Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin 5ème et Tchapitoulas.
Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 28.

PHARMACIENS DE LA SOCIETE.
1. G. J. Mattingly, encoignure Magazine et Napoléon Avenue.
2. C. F. Letz, rue Tchoupitoulas, No. 1435.
3. Marx Levy, encoignure Magasin et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferlé, rue Magasin, 882.
5. Dr James Maidorff, agent drug store encoignure Washington et Annunciation.
6. E. O. Grave, encoignure Jackson et Magasin.
7. Emile Santar, encoignure Joséphine et Magasin.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 196.
10. P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. F. Lougarre, encoignure Hancock et Levée.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

Ont signé pour conformité:
D. POCHELU, Président.
P. BOUEDE, Chairman comité de finance.
MARTIN DESHAUTRAUX, Chairman du comité de secours.

Certifié conforme aux minutes, folio 47-48.
LOUIS GREGOIRE, Secrétaire.

Nota—Les membres indiqués par un astérisque ont été réélus.
12 janv

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 31, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$104,[illegible]
Sur les risques d'incendie	$0,089 98	
Sur les risques maritimes	14,363 96	
Sur les risques de rivières	6,125 78	100,581 63
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	25,256 54	
Sur les risques maritimes	5,835 07	
Sur les risques de rivières	180 11	$33,271 72
		67,260 40
Moins cent remis		
Taxes	7,215 84	
Réassurances	1,923 77	
Loyer	5,706 49	
Primes retournées	2,250 27	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	1,091 69	
	16,090 65	41,271 94
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$ 5,686

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	88,063
Prêts sur gages	42,617
Effets pour primes à courte échéance	17,751
Actions de banque, et autres actions	58,429
Biens fonciers	17,561
Primes en voie de perception	16,410
En banque	54,622
Total de l'actif	$275,356

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 15 [illegible] 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public.
mai—1m No. 140, rue Gravier.

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février '75.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$642,721
Tiré au-delà des dépôts	1,341 80
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	506,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	17,772 58
Dû par des agents de rachat et de réserve	22,211 5
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,519
Local de la banque	7,902 05
Autres Propriétés foncières	2,721
Mobiliers et installations	15,062
Dépenses, Courantes	4,972
Taxes payées	3,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	57,975
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,672 92
Espèces	18,195 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,604,732 1

PASSIFS.

Capital payé	$506,000 00
Surplus	11,353 10
Escompte	4,666 52
Change	3,846 97
Intérêt	4,117 97
Circulation Nationale non rachetée	419,000 00
Dividendes non-payés	733 20
Dépôts Individuels	557,918
Chèques Certifiés	7,515 07
Dû à des Banques Nationales	1,534
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat	97
	$1,604,732 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mars 1875.

JULES MOSSY, N. P.

Exact:
P. POURSINE,
R. S. KEEP,
A. W. B.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$783,975 67
Tiré en sus		4,342 80
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		300,000
Bons des Etats-Unis en caisse		100,000 00
Autres actions et Bons		20,000 00
Dû par des agents de réserve et de rachat		80,627 52
Dû par d'autres banques nationales		7,148 38
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat		1,251 6
Propriété foncière, mobilier et installations		6,900 87
Dépenses courantes et taxes payées		11,163 23
Primes payées		40,000 00
Echanges pour le Clearing House		104,313 88
Billets d'autres banques nationales		5,973 00
Petite monnaie (y compris les nickels)		621 69
Espèces		37,673 49
Billets Legal Tender		210,110 00
Total		$1,691,400 84

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Surplus		37,000 00
Autres profits non partagés		37,023 52
Billets de banques non rachetés		269,996 0
Dividendes non payés		240 00
Dépôts individuels	$988,291 79	
Certificats de dépôts, payables sur demande	200 00	
Chèques certifiés	1,312 94	
Chèques de caissiers non payés	34,937 50	1,026,142 23
Dû à d'autres banques nationales		12,265 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat		3,239 82
Total		$1,691,400 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
H. R. GOGREVE.